Rentrée Scolaire 2014

86 élèves sont en maternelle, répartis sur 3 classes et 132 sont en élémentaire, répartis sur 6 classes.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont dispensés par les animateurs du CCAS et 2 ATSEM de la maternelle. Les activités se déroulent de
15 h 30 à 16 h 30 et le périscolaire habituel, de 16 h 30 à 18 h.
25 élèves de maternelles répartis en 2 groupes sont inscrits et participent aux TAP qui se déroulent dans les salles de l'école maternelle. Dans une salle de classe se déroulent les ateliers bricolage, peinture, jeux, lecture et des activités plus sportives, dans la salle de motricité.

50 élèves des classes élémentaires sont répartis en 3 groupes, 1 au gymnase, 1 à la bibliothèque et 1 dans la salle du périscolaire.

Les différentes activités sportives sont : rugby, hockey et basket, avec un accent particulier sur les règles du jeu, les règles de vie, le fairplay, le respect, le partage et l'esprit d'équipe.

A la bibliothèque, un atelier de lecture-découverte du conte, des BD, sur le thème des INDIENS est proposé au deuxième groupe.

Dans la salle du périscolaire, le troisième groupe participe à des jeux de société géants, créés pour l'occasion : bataille navale, loup-garou et Monopoly sur le thème de Walt Disney.

Les différents groupes se succèdent dans les ateliers chaque semaine. Le vendredi ce sont des activités libres pour tous.

Les inscriptions aux TAP se font avant les petites vacances auprès de Mario Romero, à l'espace Isabelle Coffin.

AMELIORATION du PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine

« La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé.

Site : http://www.fondation-patrimoine.org/fr/

- **POUR LES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES :**

La mobilisation du mécénat d'entreprise au profit d'opérations de restauration proposées par la Fondation : grâce à des accords pluriannuels intervenus avec des grands groupes comme TOTAL, LAFARGE, VEOLIA ENVIRONNEMENT, MOTUL, MICHELIN, etc., de nombreux projets ont pu être financés par la Fondation.

Dans le même temps, l'organisation par la Fondation de souscriptions publiques permet de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde, dans le cadre d'une convention conclue avec le maître d'ouvrage.

La Fondation attribue en outre des subventions, prélevées sur ses fonds propres, aux collectivités et associations qui sont parvenues à susciter un engouement populaire exemplaire autour de leur projet.

- **CONCERNANT LES PROPRIETAIRES PRIVES D'EDIFICES NON PROTEGES :**

L'attribution du label de la Fondation leur permet de bénéficier, après avis favorable du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, de déductions fiscales incitatives* pour les travaux extérieurs (façades, toitures, huisseries...).

Trois conditions doivent être préalablement satisfaites :

- Intérêt patrimonial du bâtiment,
- Qualité du projet de restauration,
- Visibilité de l'essentiel de l'immeuble depuis la voie publique (sans obligation de visite).

Il est rappelé que, pour ce qui concerne les façades, cette intervention de la Fondation de France peut se cumuler avec l'action de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et de la Commune de Mouzon :
Communauté de communes : aide de 25% des travaux sur un maximum plafonné à 8 000 €.
Commune de Mouzon : mêmes conditions
Par exemple, une opération de 10 000 € pourra bénéficier d'une aide maximum de (2 000 € + 2 000 €) = 4 000 €, à Mouzon.
La Communauté de communes envoie, sur simple demande et gratuitement, un architecte conseil à votre domicile.

CONTACT 08 : BERNARD GAYET
06 75 25 80 07
bernard.gayet@orange.fr

*Les propriétaires non imposables ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1300€ bénéficient, sous les mêmes conditions, d'une subvention de la Fondation du patrimoine pour leurs travaux.

Vivons notre ville

L'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que *« est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, […] des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (…) »* Ces dispositions s'appliquent aussi aux déjections canines…

Maisons fleuries

Le traditionnel concours des maisons fleuries n'a pas eu lieu en 2014. Peut-être, la répétition de la même formule a-t-elle lassé nombre d'habitants, peu incités par ailleurs par les récompenses offertes. L'équipe municipale réfléchit à une autre formule pour les années à venir.

IMMOBILIER à MOUZON

Opération «Val-les-Moines 4 »

Le Conseil municipal a voulu frapper fort en direction des candidats à l'accession à la propriété.

Le lotissement « Val-les-Moines 4 » est proposé en 9 lots au prix de 30 € le m² !

C'est une volonté forte du Conseil de favoriser l'implantation de nouvelles maisons et donc de nouveaux ménages sur la commune.

Les parcelles s'étendent de 594 m² à 1131 m². L'ensemble est viabilisé en voies de circulation et avec les différents réseaux. L'opération concerne une superficie de près d'un hectare.

Se renseigner en mairie de Mouzon :
Tél 03 24 26 10 63

Maisons séniors

Elles sont désormais terminées et certaines accueillent des locataires.

Le loyer est de 550 € mensuels, sans les charges. APL possible.

Se renseigner en mairie de Mouzon :

Tel : 03 24 26 10 63

PROGRAMMATION DE FIN D'ANNEE

CALENDRIER

OCTOBRE

Dimanche 12 : Thé dansant par Show Arden' - Salle des fêtes. 15 h à 20 h.
Dimanche 19 : Repas dansant ACPG CATM - Salle des fêtes.
Dimanche 26 : Loto amicale des pompiers – Salle des fêtes.

NOVEMBRE

Samedi 8 : Soirée dansante Ecole de football – Salle des fêtes.
Mardi 11 : Cérémonie commémorative armistice 1918. Thé dansant ACPG CATM – Salle des fêtes.
Samedi 22 : Concours de belote organisé par « Les Roseaux ». Annulation du Marché de Saint Nicolas.
Vendredi 28 : Soirée tzigane organisée par la MJC au profit du Téléthon – Salle des fêtes.
Samedi 29 : Bourse aux jouets organisée par Coton Soleil – Salle saint Joseph.
Dimanche 30 : Loto organisé par Isadora – Salle des fêtes.

DECEMBRE

Mercredi 3 : Repas des Anciens – Salle des fêtes.
Samedi 6 : Téléthon. Fête de la Saint Nicolas organisée par Mouzon Animations.
Samedi 13 : Arbre de Noël Arcelor – salle des fêtes.
Samedi 20 : Arbre de Noël Faurecia– salle des fêtes.
Arbre de Noël des sapeurs-pompiers. Club house football.

Marchés des Producteurs de Pays

Prochains marchés

Octobre : vendredi 24

Novembre : vendredi 28

Décembre : dimanche 21

De 15h 30 à 20h, halle en bordure du canal, derrière la mairie.

Horaires et tarifs des activités associatives (Selon les réponses des associations).

MJC : Plaisirs Créatifs de Mouzon (PCM) : chaque lundi après-midi de 14 h à 17 h à l'ancienne Ecole de la Fourberie. Jeux de Société : chaque mardi après-midi de 14 h à 17 h au bureau de la MJC, 4 rue Stoltz.

Danse de salon de 20 h à 22h à la salle des fêtes.

Danse moderne : mercredi de 15 h à 16h 30 pour les enfants de 4 à 8 ans et de 16h30 à 18 h de 8 à 12 ans à la salle des fêtes, vendredi de 19 h à 20h 30 pour les ados de 12 à 15 ans et de 20h 30 à 22h de 15 ans et adultes à la salle de remise en forme.

Cotisation annuelle : MJC : 15 €
contact : 06 68 33 12 52

Football vétérans : entrainement le jeudi soir à 18h 30, cotisation 40 €.

Archers des Trois Cantons : jeudi de 20 h 00 à 22 h 00 (archers confirmés) Salle de Mouzon. Samedis de 14 h 00 à 16 h 00 (archers confirmés et débutants) Salle de Mouzon.

Licences : Jeunes : 75 €, Adultes Loisirs : 95 €, Adultes Compétiteurs : 105 €.

Gymnastique volontaire : salle SOMMER lundi et jeudi de 18 h 15 à 19 h, mardi de 14 h 15 à 15 h 15 (gym douce). Cotisation annuelle : 60 € pour les 3 séances.

ASM foot du mercredi : Pour les jeunes nés en de 2009 à 2006 : 17h00, pour les jeunes nés en 2005/2004 : 14h30, pour les jeunes nés en 2003/2002 : 15h30, pour les jeunes nés en 2000/1999/1998 : 17h30.

Tel : 06.08.67.17.96 et 06.70.14.78.04

Travaux présents et à venir

Travaux d'assainissement en cours dans la partie Maison de santé, Espace Coffin. Il sera procédé au raccordement des logements et de l'école maternelle.

Réfection du toit de l'école maternelle.

Faubourg Sainte-Geneviève : la deuxième phase est en cours de réalisation. Elle prend en compte la partie de la route vers Autrecourt-et-Pourron et doit s'arrêter dans le virage vers Beaumont, au niveau du passage piéton.

La fin des travaux, jusqu'au chemin des Romains est prévue dans la troisième et dernière tranche.

Villemontry : Une enquête de branchement sera réalisée par les sociétés VEOLIA et DUMAY pour les réseaux d'eau (reste de tuyaux de plomb ou pas) et l'étude des possibilités de raccordement en limite de propriété.

Vers fin novembre, une réunion des habitants de Villemontry aura lieu pour présenter le projet.

Le début des travaux est programmé pour mai 2015 : assainissement, eaux pluviales, eau potable et rénovation de la voirie : trottoirs, espaces verts, places de parking…

L'objectif est de garder au hameau de Villemontry son cachet de joli village, véritable balcon sur la vallée de la Meuse, tout en facilitant la vie des habitants ainsi que les activités liées aux exploitations agricoles.

Pose de tuyaux en béton pour sécuriser le flux de ruissellement qui descend de l'avenue de la Paix vers la rue des Houblons (ancien chemin des Thermais aboutissant au bout du stade Raymond Sommer).

Aménagement de l'accueil de la mairie (en cours).

Travaux d'aménagement de la place Roger Sommer (devant la mairie) afin de rendre cet espace disponible aux activités de la commune tout en prévoyant des places de parking.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE

SUR LE SITE MUNICIPAL !

mouzon.f

LA COMMISSION COMMUNICATION ÉTUDIE LA REFONTE TOTALE DE CE SITE QUI A VIEILLI DEPUIS SA CRÉATION VOILÀ PLUS DE 10 ANS !